



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 6 septembre 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de M. Philippe Hamel, concernant l'immeuble situé au 29, rue Tardif, si la demande était acceptée, de permettre la transformation du garage isolé existant en garage attaché. Pour ce faire, une dérogation mineure est nécessaire afin de :
 - Réduire la marge de recul latérale pour un garage attaché à 1,56 mètre alors que l'article 7.2.2 du règlement de zonage n° 2021-12 exige qu'un garage attaché respecte les mêmes marges de recul que le bâtiment principal, soit un minimum de 2 mètres.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse alemieux@kingseyfalls.ca avant le 6 septembre 2022 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 17 août 2022

Annie Lemieux, directrice générale et greffière